

A LA PATATE
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 13 Place Saint Louis 57000 METZ
Siren 840 335 806 RCS METZ

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 AVRIL 2024

Le 15 avril 2024, à 19 heures, les associés de la Société A LA PATATE se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 13 Place Saint Louis 57000 METZ, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 4 septembre 2020.

Sont présents :

- Rémy SCHUTZING, détenteur de cinq cent actions, ci 500 actions.

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

Rémy SCHUTZING préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Le rapport du Président
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RS

PREMIERE RESOLUTION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social à l'adresse 5 rue du Levant 57320 VAUDRECHING, à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Rémy SCHUTZING

